

AVIS PUBLIC

(Concernant le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha)

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION TRIENNAL 2027-2028-2029

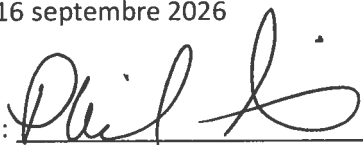
Avis est par la présente donné que le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha sera en 2027 en vigueur pour son troisième exercice financier, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures de bureau régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis et également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, une demande de révision à l'égard du rôle auprès de l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) à la municipalité régionale de comté de Matawinie, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la *Loi*.

Une telle demande de révision, pour être recevable, doit remplir les conditions suivantes :

1. Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification au rôle ou au cours de l'exercice suivant;
2. Être faite sur le formulaire prescrit à cet effet par règlement et disponible à municipalité régionale de Matawinie au 3184, 1^{ère} avenue, Rawdon;
3. Être accompagnée de la somme d'argent déterminée à cet effet par le Règlement n° 163-2014-1 de la municipalité régionale de comté de Matawinie.

Donné le 16 septembre 2026

Signature :  Municipalité de Saint-Jean-de-Matha